

# 3-1. Description de l'action

Remplir une fiche « 3.1 Description de l'action » (4 pages) par action

## Personne responsable de l'action :

Nom : NAUDIN

Prénom : NATHALIE

Fonction : RESPONSABLE ANIMATRICE

Courriel : centrelac@centrelelac.info

Téléphone : 0324270808

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

## Présentation de l'action :

Intitulé :

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Objectifs de l'action :

Développer et valoriser la fonction d'animation sociale, source de cohésion sociale à l'échelle du territoire.

Développer et valoriser la fonction d'animation sociale, source de cohésion sociale à l'échelle du territoire.

Soutenir les parents dans leur rôle éducatif en animant un réseau d'Appui, d'Ecoute et d'Accompagnement des Parents afin d'améliorer l'accueil des personnes, des familles, en particulier les plus vulnérables car leur engagement dans une activité sociale est souvent difficile.

Formaliser avec eux les outils pour faire face aux difficultés rencontrées dans l'éducation de leurs enfants.

Mobiliser un réseau d'acteurs divers travaillant déjà sur ce sujet et dont les domaines d'intervention varient : des associations, des partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales) des professionnels, des établissements scolaires, des parents d'élèves des écoles du quartier, école l'Esplanade, école La Prairie, école G. Ouvrard, Collège Le Lac.

Encourager les initiatives des habitants, enclencher une dynamique participative.

- A quelles attentes répond-elle ?

Demandes très forte des parents d'élèves des trois écoles primaires et du collège du quartier du Lac qui se sentent démunis dans leur rôle quand ils siègent au conseil d'école.

Demandes très forte des directeurs des écoles du quartier, école l'Esplanade, école La Prairie, école G. Ouvrard, Collège Le Lac.

En dehors du centre Le Lac, Il n'existe pas d'initiatives d'associations ou d'opérateurs sur le quartier du Lac qui permettent :

D'accompagner les parents dans leur mission éducative.

D'aider les parents à trouver des réponses aux problèmes qu'ils rencontrent dans l'exercice de la parentalité.

De rendre acteur la population dans des actions collectives pour renforcer les solidarités et les initiatives locales.

De concrétiser une dynamique par des projets qui s'enchaîneront à l'initiative même des parents afin que les groupes s'autonomisent et s'organisent entre eux pour agir.

De restaurer les liens familiaux en cas de crise, de rupture afin que les relations puissent être préservées, même si elles sont modifiées par des soutiens réciproques, des échanges, des mises en réseaux.

De concrétiser une dynamique avec la population par des projets, à l'initiative même des parents afin que des groupes s'autonomisent et s'organisent pour agir.

- Dans quelles conditions ou circonstances avez-vous identifié les attentes des populations ou territoires concernés par l'action (en interne, par les usagers, etc.) ?

Le responsable de l'accompagnement à la scolarité, l'animatrice de l'animation collective famille, le directeur et les membres du conseil d'administration du centre social le lac, une technicienne de la CAF des

Ardennes, des parents d'élèves

Description de l'action (voir également page suivante) :

Entrainer les représentants des parents d'élèves et les écoles du quartier dans une dynamique de groupe « citoyenne ».

Proches des familles et de leurs préoccupations, le centre social Le Lac développera ses actions en s'adaptant aux évolutions des questions éducatives que rencontrent les familles et en l'accompagnant face aux changements de la fonction parentale.

Les parents se rencontrent au centre social le Lac et autour d'activités (groupe de parole, conférence-débat, activités parents enfants), avec ou l'appui de professionnels du secteur (médiateurs familiaux, travailleurs sociaux) pour renforcer, par le dialogue et l'échange, leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

Le réseau pourra mettre à la disposition des parents des services et des moyens.

Des actions concrètes :

Actions culturelles à travers une fête de l'enfance et l'organisation de concerts aux bénéfices des familles.

Accompagnement de projets familiaux.

Soutien psychologique.

Sorties familiales.

Conférence.

Débat avec différentes méthodologies participatives.

Accompagnement de plusieurs groupes de parents dans la perspective de relever des besoins, des attentes sur des questions de parentalité et leur donner les moyens de se structurer.

Créer des ateliers parents/enfants.

Développer des relations avec les associations de parents d'élèves du quartier du Lac pour collaborer sur certains projets, leur apporter un soutien technique, mutualiser des compétences, proposer des formations

Rencontres et échanges entre parents.

L'animatrice de l'Animation Collective Famille et le coordonnateur des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité animeront une démarche de transversalité avec l'ensemble des dirigeants, bénévoles et les salariés du centre Le Lac.

# 3-1. Description de l'action (suite)

Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple une mission de l'Etat, une orientation régionale, etc.) :

Circulaire DIF/DGAS/DIV/DPM N°1999/153 du 9 mars 1999.

Les réseaux mobilisent les mouvements familiaux et les grands mouvements associatifs, au côté de représentants des organismes de sécurité sociale (CNAF, MSA) et des départements ministériels (éducation nationale, justice, action sociale, ville), structurés au niveau national dans un comité national de pilotage présidé par le délégué interministériel à la famille.

Les REAAP se sont mis en place dans les 100 départements, sous des formes diverses, qui sont le reflet des relations entre les acteurs départementaux du soutien à la parentalité dans chaque département. Des comités de pilotage assurent la direction du Réseau autour du ou des pilotes.

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?

Age Tous âges

Nationalité Toute nationalité

Nature des bénéficiaires Toutes catégories confondues

Sexe Mixte

Nombre de bénéficiaires : 900

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels

Locaux du centre social Le Lac.

Une salle polyvalente pour les animations en famille animées par la référente famille et les parents.

Une salle multimédia pour les actions informatiques parents/enfants et parents seuls animées par la référente famille et les parents.

Une cuisine pour les ateliers et les goûters animés par la référente famille et les parents.

Une salle pour les entretiens avec les parents.

Une salle spécialement aménagée pour le lieu « Maison des parents » animé par les parents.

Deux minibus de 9 places.

Jeux et matériels divers pour les animations.

La ludothèque, pour des actions ciblées autour du jeu et de l'identification.

Moyens humains

Deux salariés qualifiés (animation collective famille, coordonnateur des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité) du centre social Le Lac

Une salariée qualifiée de la CAF des Ardennes

Respect des valeurs de la république : ouverture à tous les publics, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination, etc.

Parents d'élèves des trois écoles et du collège le lac du quartier du Lac.

Familles et aux publics fragilisés.

Familles monoparentales en déliaison sociale ou familiale.

Couples ayant des difficultés d'éducation ou d'autorité parentale.

Parents divorcés.

Familles ayant des difficultés relationnelles ou des manques de repères concernant l'éducation des enfants.

Grands-parents.

Ces parents en couple ou seuls ont des difficultés dans l'éducation et l'autorité par rapport à leurs enfants. Ils manquent de repères et ont besoin d'informations sur leur rôle d'éducateur

et leur place dans la famille. Certains ont des mesures éducatives ou de placement, d'autres relèvent de la réussite éducative.

Certains parents sont isolés et ne pratiquent aucun loisir avec leurs enfants, ils ont souhaité un accompagnement et un soutien dans leur rôle d'éducateur pour retrouver de la confiance en eux. Ces familles ont besoin d'être valorisées pour que chaque membre de la famille retrouve sa place.

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) – Préciser le nom du territoire concerné(s) :

Alsace Champagne-Ardenne Lorraine Ardennes CA Charleville-Mézières/Sedan SEDAN Le Lac - Centre Ancien

# 3-1. Description de l'action (suite)

Date de mise en œuvre prévue (début) :

01/01/2018

Durée prévue (nombre de mois ou d'années) :

Durée en mois : 12

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci dessus :

Indicateurs :

Présence des parents dans les actions

Implication et motivation des familles

Implication des partenaires

Nombre d'actions et l'initiative des familles et des parents d'élèves

Moyens de collecte des données :

Tableau de bord (participation, motivation, prise de parole).

Feuille de présences participants

Suivi de l'échéancier

Réunion d'équipe

Compte rendu des actions

Suivi du budget

Evaluation des écarts

Fiche de satisfaction des publics, des partenaires, des intervenants

Information complémentaire éventuelle :

Le rôle d'animation du réseau comporte principalement la coordination et le développement de la cohérence entre les actions. Ces réseaux constituent alors des lieux de débat et d'échanges, moteur de réflexion sur la parentalité avec des groupes de travail thématiques. Ils sont chargés de capitaliser les expériences et de valoriser les actions significatives. Ils permettent la mise en place d'actions d'information et de formation ainsi que d'évaluation des actions.

# 3-2. Budget prévisionnel de l'action

*Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action, objet de la présente demande*

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :

Charges de personnel : 39 heures pour la Direction + 2 animateurs soit 94 heures et 23 heures pour le service comptabilité.

Pédagogique : 4 699 €.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

Non

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Gratuité

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

2,5 % charges logistiques.

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation de l'action subventionnée<sup>1</sup> ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES <sup>2</sup>			
<b>86 - Emploi des Contributions volontaires en nature</b>	<b>0</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>0</b>
860-Secours en nature	0	870-Bénévolat	0
861-Mise à disposition gratuite de biens et service	0	871-Prestations en nature	0
862-Prestations	0	875-Dons en nature	0
864-Personnel bénévole	0		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

<sup>1</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

<sup>2</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

# 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2018

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	<b>6 199</b>	<b>70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>3 000</b>
Prestations de services	1 500	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>12 000</b>
Achats matières et fournitures	0	Politique de la ville / P147	4 000
Autres fournitures	4 699	Ministère(s)	0
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>120</b>		0
Locations	0	Région(s)	0
Entretien et réparation	0		0
Assurance	120		0
Documentation	0	Département(s)	0
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>0</b>		0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0		0
Publicité, publication	0		0
Déplacements, Missions	0		0
Services bancaires, autres	0		0
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>329</b>		0
Impôts et taxes sur rémunération	329	Intercommunalité(s): EPCI	
Autres impôts et taxes	0	Ardenne metropole	0
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>5 188</b>		0
Rémunération des personnels	3 641		0
Charges sociales	1 547	Commune(s)	0
Autres charges de personnel	0		0
<b>65 - Autres charge de gestion courante</b>	<b>0</b>		0
<b>66 - Charges financières</b>	<b>0</b>		0
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>		0
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>	<b>0</b>		0
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES A L'ACTION</b>		Organisme(s) sociaux	
Frais financiers	0	Caisse d'allocations familiales	8 000
Autres charges indirectes	0		0
Charges fixes de fonctionnement	4 386		0
		Fond(s) européen(s)	0
			0
		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)	0
		Subventions autres établissements publics	0
		Aides privées	0
		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>
		Cotisations, dons manuels ou legs	0
		Autres produits de gestion courante	0
		<b>76 - Produits financiers</b>	<b>1 222</b>
		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>
		<b>78 - Reprise sur amortissement et provisions</b>	<b>0</b>
		Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	0
		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION</b>	
		Autofinancement	0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>16 222</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>16 222</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 222</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 222</b>

La subvention sollicitée, objet de la présente demande, de 4 000€ représente 24,66% du total du budget, compte tenu, le cas échéant, des contributions volontaires en nature figurant en page 8 (montant sollicité/total du budget) x 100.